

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 31 Mai 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 31 Mai 2021 à 20h à la Salle des Fêtes de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GAUTHIER Jean Claude, M. MERCHIER Gérard, Mme HABERT Roberte, M. GIRARD Etienne, Mme HERAULT Nathalie, M. DARONDEAU Valéry, M. RAVINET Thierry, Mme BARRIER Isabelle (à partir du 4^{ème} point), M. LEVERT Benoit, Mme METAYER Nicole, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme FERET Marie-Laure, M. DUBOIS Guillaume, Mme HELIERE Sophie, M. CHAPIN Bernard, Mme WECLEWICZ Catherine.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. HUGUET Raphaël qui a donné pouvoir à Mme HABERT Roberte,
Mme DE MASCAREL Caroline qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Jean Claude,
Mme DEPOIX Patricia qui a donné pouvoir à M. CHAPIN Bernard,
Mme BARRIER Isabelle (jusqu'au 3^{ème} point).

Monsieur Valéry DARONDEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ELECTIONS :

*** PLANNING TABLEAU DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS
DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

20/06/2021 ELECTIONS DEPARTEMENTALES

| 8H - 12H | 12H-16H | 16H - 18H |
|------------------|--|---------------------|
| Valéry DARONDEAU | Guillaume DUBOIS | Catherine WECLEWICZ |
| Gérard MERCHIER | Nicole METAYER | Sophie HELIERE |
| Etienne GIRARD | 12h-14h Catherine WECLEWICZ 14h-16h Thierry RAVINET | Thierry RAVINET |

20/06/2021 ELECTIONS REGIONALES

| 8H - 12H | 12H-16H | 16H - 18H |
|------------------|---------------------|-------------------|
| Isabelle BARRIER | Nathalie HERAULT | Benoit LEVERT |
| Patricia DEPOIX | Marie-Laure FERET | Nathalie HERAULT |
| Roberte HABERT | Sandrine RAIMBEAULT | Marie-Laure FERET |

PRESIDENT DU BUREAU : Jean Claude GAUTHIER

DEPOUILLEMENT (à partir de 18 H)

| TABLE 1 | |
|-----------------|--|
| Scrutateur : | Jean Claude GAUTHIER - Nathalie HERAULT - Marie Laure FERET - Gérard MERCHIER - Guillaume DUBOIS - Roberte HABERT |
| Annonceur : | |
| Dépouillement : | |

| TABLE 2 | |
|-----------------|--|
| Scrutateur : | Sandrine RAIMBEAULT - Bernard CHAPIN – Nicole METAYER – Sophie HELIERE - Isabelle BARRIER |
| Annonceur : | |
| Dépouillement : | |

27/06/2021 ELECTIONS DEPARTEMENTALES

| 8H - 12H | 12H-16H | 16H - 18H |
|------------------|--|-----------------|
| Valéry DARONDEAU | Bernard CHAPIN | Nicole METAYER |
| Gérard MERCHIER | Nicole METAYER | Sophie HELIERE |
| Etienne GIRARD | 12h-14h Catherine WECLEWICZ 14h-16h Thierry RAVINET | Thierry RAVINET |

27/06/2021 ELECTIONS REGIONALES

| 8H - 12H | 12H-16H | 16H - 18H |
|------------------|---------------------|-------------------|
| Isabelle BARRIER | Nathalie HERAULT | Benoit LEVERT |
| Patricia DEPOIX | Marie-Laure FERET | Nathalie HERAULT |
| Roberte HABERT | Sandrine RAIMBEAULT | Marie-Laure FERET |

PRESIDENT DU BUREAU : Jean Claude GAUTHIER

DEPOUILLEMENT (à partir de 18 H)

| TABLE 1 | |
|-----------------|---|
| Scrutateur : | Jean Claude GAUTHIER - Nathalie HERAULT - Marie Laure FERET - Gérard MERCHIER - Roberte HABERT - Sandrine RAIMBEAULT – Bernard CHAPIN |
| Annonceur : | |
| Dépouillement : | |

| TABLE 2 | |
|-----------------|---|
| Scrutateur : | Sophie HELIERE – Valéry DARONDEAU - Nicole METAYER – Catherine WECLEWICZ – Benoit LEVERT |
| Annonceur : | |
| Dépouillement : | |

*** FRAIS DE TIRAGE LISTE ELECTORALE**

N° 2021-040

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe à 50 € le coût d'un tirage d'étiquette, ou liste papier, ou version numérique, pour un tour des élections départementales et régionales.

*** LOCATION DE SALLES**

N° 2021-041

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de prêter les salles communales gratuitement aux listes candidates qui en feront la demande, sous réserve des disponibilités.

- CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

N° 2021-042

Le Maire présente le dossier, il rappelle les différentes stratégies et projets de territoire.

Le programme « Petites villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires, c'est-à-dire Bourgueil, Château-la-Vallière, Langeais, la CC TOVAL et de l'Etat. Dans un délai 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la conclusion de la convention « Petites Villes de Demain »,
- et autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y référant.

- PERSONNEL : AVANCEMENTS DE GRADES 2021

N° 2021-043

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte de créer, pour avancements de grades, deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à la date du 1^{er} juin 2021, les deux postes précédents seront supprimés ultérieurement,
- et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ces avancements de grades.

- DIVERS : BIBLIOTHEQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DES RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE, ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

N° 2021-044

Le Maire présente la convention. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Conseil départemental a souhaité mettre en place un portail, construit autour d'une offre de ressources numériques partagées, qui s'intègre dans l'offre de nouveaux services au public. Le portail Nom@de a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques publiques d'Indre-et-Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance. Un tel outil a naturellement pour premier objectif de permettre une

consultation élargie d'un ensemble de ressources d'information, de formation et de divertissement culturel. Il s'agit d'améliorer l'aménagement numérique et culturel du territoire, tout en fournissant une offre mieux adaptée aux besoins des publics et en tenant compte de la demande croissante de biens culturels dématérialisés.

Une participation de 13 centimes d'€ par habitant et par an est demandée aux communes de plus de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire, telle que annexée,
- prend bonne note de la participation de 13 centimes d'€ par habitant et par an demandée aux communes de plus de 1 000 habitants,
- précise que cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, sa durée maximale est donc de 3 ans,
- et autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

- ADRESSAGE / FIBRE : DENOMINATION DE RUES

N° 2021-045

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient donc au Conseil Municipal de valider le principe de procéder à la dénomination et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient de faciliter le repérage, pour les services de secours : SAMU, Pompiers, la Poste et autres services publics ou commerciaux, ainsi que la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Pour le chemin de la Noiraie, il faut corriger une erreur de dénomination sur le cadastre.

De plus, avant le changement de limites de communes intervenu entre notre commune et la commune de Couesmes la voie communale portant le nom de « l'Allée des Marronniers » était située sur la commune de Couesmes.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

| L'intégralité de la voie libellée (ancien libellé) | Est renommée en (nouveau libellé de voie) |
|---|--|
| Rue de la Noiraie | Chemin de la Noiraie |

| L'intégralité de la voie libellée (ancien libellé) sur la commune de Couesmes | Est renommée en (nouveau libellé de voie) sur la commune de Château la Vallière, |
|--|---|
| Allée des Marronniers | Allée des Marronniers |

- de VALIDER les noms attribués à ces voies communales,
- d'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- FINANCES :

*** SUBVENTIONS 2021**

N° 2021-046

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte l'inscription de 30 000 € au compte 6574 et les propositions des subventions maximales suivant la transmission du dernier bilan financier, et la liste des adhérents avec la précision de la commune du domicile.

De plus, chaque association recevant une subvention municipale ou utilisant des locaux municipaux, devra signer une convention rétrocedant en priorité à la commune, tout son matériel en cas d'arrêt définitif des activités de l'association.

| | |
|---------------------|-------|
| Aveugle HAÜY | 45 |
| Prévention Routière | 50 |
| Amitié et Loisirs | 140 |
| APE Vallée du Lac | 200 |
| CERCLE ARTISTIQUE | 200 |
| Twirling | 200 |
| ACTIGYM SENIORS | 240 |
| TOP DANSE | 240 |
| Bibliothèque | 3 500 |

*** VENTE DE MATERIEL**

N° 2021-047

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la mise en vente d'un tracteur John DEERE TRA 1140 immatriculé 9746 SM 37 équipé d'une benne de reprise et d'une fourche palette, acquis le 11/05/1988 sous le numéro d'inventaire 2188730 au prix de vente de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC, et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette opération.

*** VIREMENTS DE CREDITS**

Sans objet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections départementales et régionales : Le maire réunira les nouveaux élus pour expliquer le déroulement des opérations de vote et du dépouillement.

- Travaux d'embellissement au lac : Ils commenceront dans quelques jours pour une semaine. Le local en préfabriqué sera remplacé par un chalet (appel aux élus bénévoles pour le montage du chalet).

- Commission jeunesse et sports : Elle se réunira le lundi 14 juin à 19h30 (projet de lieu intergénérationnel autour du terrain multisports).

- Prochain Conseil Municipal : lundi 28 juin 2021 à 20h.

Le Maire,
Jean Claude GAUTHIER